# **Ordonnance de prévention : Magasinier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les voies de circulation matérialisées

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Préserver un temps de sommeil suffisant
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 19/06/2025